

Val de Luce

Charte Éthique

Depuis sa création en 1981, Val de Luce, entreprise artisanale et familiale basée en Picardie, s'est engagé à créer des produits de grande qualité qui respectent les savoir-faire traditionnels dans un esprit d'innovation.

Cette Charte formalise nos engagements éthiques fondamentaux. Elle exprime les principes de conduite qui guident nos actions au quotidien et nous permettent d'incarner des valeurs de transparence, de responsabilité sociétale et de développement durable.

Car l'éthique est au cœur de notre stratégie : entreprise reconnue pour son savoir-faire et son ancrage régional, nous affirmons depuis toujours qu'une croissance durable ne peut être fondée que sur la considération des personnes, le respect de l'environnement et la fidélité à des principes moraux.

Cette Charte s'adresse à tous : employés et collaborateurs externes, clients et fournisseurs, partenaires privés et institutionnels de Val de Luce.

Philippe Boucquez, directeur.

SARL Les Canards du Val de Luce.

1. Valeurs Fondamentales

Ces valeurs guident Val de Luce dans chacune de ses décisions et de ses actions en interne comme en externe.

- **Intégrité** : Nous agissons avec honnêteté, transparence et justice dans nos relations professionnelles et commerciales. Ainsi, nous affichons toujours de manière claire et précise l'origine de nos matières premières, que ce soit dans l'étiquetage des produits ou dans nos communications avec les clients et partenaires.
- **Respect** : Nous respectons la dignité, la diversité et les droits de chacun, qu'il s'agisse de nos employés, de nos clients ou de nos partenaires. Nous ne pratiquons aucune discrimination a priori entre une moyenne ou grande entreprise et une petite, voire micro-entreprise, fournisseurs d'un même produit.

- **Responsabilité** : Nous sommes très attentifs au respect de nos responsabilités sociales et environnementales. Notre politique d'approvisionnement local démontre notre volonté de minimiser notre empreinte écologique tout en soutenant l'économie régionale : 80 % de nos matières premières sont issues de producteurs situés à moins de 80 km de notre entreprise.
- **Coopération** : Nous entretenons des relations de confiance basées sur la proximité et l'écoute. Par exemple, nous ménageons un dialogue régulier et sincère avec nos fournisseurs pour favoriser leurs pratiques écoresponsables, notamment en matière de transport ou de production durable.

2. Engagements vis-à-vis des Collaborateurs

2.1. Respect des Droits de l'Homme et des Conditions de Travail

Val de Luce respectent les droits fondamentaux de chaque employé et s'engage à :

- Garantir des **conditions de travail sûres et équitables**. Ainsi, tous nos employés bénéficient de formations régulières sur les normes de sécurité et l'hygiène, en particulier dans nos locaux et vis-à-vis de nos matériels de production.
- Combattre toute forme de **discrimination**, qu'elle soit liée à l'origine, au genre, à la religion, à l'âge ou à l'orientation sexuelle. Nous nous assurons que chaque employé bénéficie des mêmes opportunités d'évolution.
- **Promouvoir l'égalité des chances**. Nous avons mis en place un programme interne de formation continue qui permet à chaque collaborateur de développer ses compétences.

2.2. Santé, Sécurité et Bien-être au Travail

- Nous garantissons à chaque collaborateur un environnement de travail sain et sécurisé. Nos systèmes de production (autoclaves, installations sous pression) font l'objet d'un **suivi rigoureux**. Chaque installation est régulièrement contrôlée pour éviter tout incident et tous bénéficient de formations spécifiques aux pratiques de sécurité.
- Nous favorisons le **dialogue social** notamment lors de réunions mensuelles avec les équipes, ou via la mise en place d'une boîte à idées permettant à chacun de proposer des améliorations. A titre d'exemple : une initiative récente a permis l'installation de vestiaires supplémentaires permettant d'améliorer le confort des équipes de production.

2.3. Développement des Compétences et Évolution Professionnelle

- Nous encourageons le **développement professionnel** de nos collaborateurs grâce à des formations internes en partenariat avec la Chambre de Commerce pour un perfectionnement dans des domaines aussi variés que la gestion de la qualité, l'optimisation des processus, la gestion de projet, le management, etc.

- Nous croyons que **la compétence de chacun** favorise **l'évolution de tous** : l'intégration d'une salariée Responsable Qualité, titulaire d'une qualification universitaire, a permis d'accompagner l'obtention de la certification ISO 22000, attestant ainsi nos exigences relatives au système de management de la sécurité des denrées alimentaires, et ouvrant de fait à de nouveaux marchés.

3. Relations avec les Clients

3.1. Transparence et Qualité

Val de Luce s'engage à fournir des produits conformes aux meilleurs standards de qualité et de sécurité :

- Nous communiquons en toute **transparence** sur la composition de nos produits. En particulier sur chaque bocal de notre gamme Vrai & Bon, nous nous efforçons d'indiquer la provenance des ingrédients utilisés.
- La qualité est une **priorité absolue**. Tous nos produits respectent la norme ISO 22000 et notre service client est disponible pour toute question ou réclamation. En cas de problème, nous nous engageons à **répondre sous 24 heures** et, si besoin, à proposer une solution alternative adaptée.

3.2. Écoute et Satisfaction Client

- Nous mettons un point d'honneur à rester **à l'écoute de nos clients**. Nous avons notamment lancé une enquête de satisfaction qui nous a permis de recueillir des suggestions pour de nouvelles recettes végétales, répondant ainsi à la demande croissante des consommateurs.
- Nous avons coopté et intégré la solution Trustpilot et **répondons systématiquement aux avis clients** pour les remercier ou pour traiter d'éventuelles réclamations de manière proactive.

4. Relations avec les Fournisseurs et Partenaires

4.1. Achats Responsables

Val de Luce privilégie un approvisionnement durable :

- Nos matières premières sont issues de **fournisseurs locaux** dès que cela est possible. Par exemple : notre foie gras est entièrement fourni par des producteurs français plutôt que par le biais de l'importation.
- Nous travaillons étroitement avec nos fournisseurs pour améliorer les **pratiques écoresponsables**. C'est ainsi que nous avons opté pour une nouvelle société de transport afin de réduire notre empreinte carbone, en privilégiant une solution sans remorque réfrigérée, mieux adaptée à nos besoins.

4.2. Lutte contre la Corruption

- Nous proscrivons toute forme de corruption ou de favoritisme illégitime dans nos relations commerciales : nos contrats de partenariat sont basés sur des **critères objectifs de qualité et de durabilité**.
- Chaque nouveau contrat fait l'objet d'une évaluation des pratiques éthiques de nos partenaires afin que nos **valeurs** restent **partagées** tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

5. Environnement et Développement Durable

5.1. Réduction de l'Empreinte Écologique

- Nous avons entrepris une politique de **réduction énergétique** avec le remplacement progressif de l'éclairage par des ampoules LED et l'installation d'un **autoclave plus économe en gaz**.
- Nous étudions actuellement des solutions pour l'installation de **panneaux solaires**, visant ainsi une autonomie énergétique à hauteur de 50 %. De plus, la **récupération de chaleur** issue de notre autoclave permettra de réduire encore notre consommation de gaz.

5.2. Gestion des Déchets

- Nous collaborons avec le groupe **Veolia** pour la gestion et le **recyclage** de nos déchets plastiques, cartons et verres. Nous avons mis en place des **bacs de tri sélectif** dans toutes nos unités de production, afin de réduire de 30 % nos déchets non recyclés.
- Nous avons également révisé notre **politique d'emballage**, réduisant les matériaux plastiques au profit de matières recyclables.

6. Lutte contre la Discrimination et Promotion de la Diversité

6.1. Respect et Inclusion

- Val de Luce s'est engagé à promouvoir un **environnement de travail inclusif** et à lutter contre toute forme de discrimination. Nous avons intégré un programme de sensibilisation à la diversité, permettant à nos équipes de mieux comprendre et respecter les différences culturelles et sociales.
- Nous favorisons l'**égalité des chances**, notamment à travers notre processus de recrutement qui est basé sur les compétences et non sur les origines, les genres ou les croyances des candidats.

6.2. Accès aux Groupes Vulnérables

- Nous avons mis en place un partenariat avec une association locale pour intégrer des **personnes en situation de handicap** dans nos équipes de production. C'est ainsi qu'un employé en reconversion professionnelle a pu rejoindre nos équipes après avoir suivi une formation adaptée à ses capacités.

7. Une Responsabilité communément Partagée

Cette Charte éthique a été voulue afin de mieux accompagner et orienter les collaborateurs de Val de Luce, ainsi que chacun de ses partenaires. Le respect de ces principes nous semble essentiel pour concourir au bon fonctionnement de notre entreprise, à la durabilité de nos activités et dans le cadre de notre responsabilité sociétale commune.
